

Commune: **Lamboing** N° cadastre: **1382** N° bâtiment: **50**
Objet: **2516 Lamboing, Chemin des Jonquilles 50** EGID: **1380785**

Production de chaleur

Installation	Type de générateur de chaleur	Puissance thermique	But
neuve	Chaudière à granulés de bois	18 kW	<input checked="" type="checkbox"/> Ch <input checked="" type="checkbox"/> ECS <input type="checkbox"/> Proc.
remplacée	Chauffage électrique décentralisé	30 kW	<input checked="" type="checkbox"/> Ch <input checked="" type="checkbox"/> ECS <input type="checkbox"/> Proc.
Démantèlement	Boiler électrique		<input type="checkbox"/> Proc.

Surface de référence énergétique SRE: **260** m² dont neuf: **0** m²
Puissance de chauffage installée: **18** kW Puissance spécifique chauffage: **69** W/m²_{SRE}
Puissance de chauffage calculée (SIA 384.201): **12** kW Chauffage électrique secours: kW
Accumulateur de chaleur: isolation d'usine (déclaration de conformité) ①
 isolation sur place
 accumulateur combiné (accumulateur pour ECS intégré)

Utilisation des rejets thermiques

Rejets thermiques produits dans bâtiment? non oui, de:
Rejets utilisés pour: chauffage ECS autre:
Motif si non utilisation:

Distribution de chaleur

Isolation des conduites de chauffage, y c. robinetterie et pompes, dans locaux non chauffés ou à l'extérieur:	diamètre nominal [DN]		épaisseur d'isolant	
	pouces		si $\lambda > 0,03$ W/mK	si $\lambda \leq 0,03$ W/mK
	10 - 15	3/8" - 1/2"	<input type="checkbox"/> 40 mm	<input checked="" type="checkbox"/> 30 mm
	20 - 32	3/4" - 1 1/4"	<input type="checkbox"/> 50 mm	<input checked="" type="checkbox"/> 40 mm
	40 - 50	1 1/2" - 2"	<input type="checkbox"/> 60 mm	<input checked="" type="checkbox"/> 50 mm
	65 - 80	2 1/2" - 3"	<input type="checkbox"/> 80 mm	<input type="checkbox"/> 60 mm
	100 - 150	4" - 6"	<input type="checkbox"/> 100 mm	<input type="checkbox"/> 80 mm
	175 - 200	7" - 8"	<input type="checkbox"/> 120 mm	<input type="checkbox"/> 80 mm

Conduites enterrées: aucune oui, isolées selon prescription
Selon prescription: oui non, motif:
Température de départ $\leq 50^\circ\text{C}$: oui non, motif:

Emission de chaleur

Emission de chaleur que dans locaux isolés: oui non motif:
Émission de chaleur:
corps de chauffe: $\leq 35^\circ\text{C}$ $\leq 50^\circ\text{C}$ non, motif:
aérochauffeur: $\leq 35^\circ\text{C}$ $\leq 50^\circ\text{C}$ non, motif:
surfaces chauffantes: $\leq 35^\circ\text{C}$ non, motif:
TABS: $\leq 35^\circ\text{C}$ non, motif:

Régulation de la température par local: vanne thermostatique
 électronique avec sonde d'ambiance par local
 aucune, surfaces chauffantes avec température de départ max. $\leq 30^\circ\text{C}$, min. une régulation de référence par unité d'habit. ou d'occupation

① Sur demande, la déclaration de conformité (Ordonnance sur les exigences relatives à l'efficacité énergétique, OEEE) doit être fournie par le distributeur (fabricant, importateur). Projeteurs/euses, installateurs et contrôleurs doivent seulement sur demande indiquer le nom du fournisseur.

Eau chaude sanitaire (ECS)

Accumulateur ECS:

- isolation d'usine (déclaration de conformité) ①
 isolation sur place selon prescription
 accumulateur combiné (avec chauffage)

Chauffage ECS dans habitation:

- préchauffé avec générateur de chaleur pour chauffage des locaux
 chauffé prioritairement par énergies renouvelables ou rejets thermiques

Température ECS $\leq 60^\circ\text{C}$

- oui non motif: _____

Isolation de la distribution ECS
selon prescription:

- oui non motif: _____
(épaisseur isolant: voir distribution de chaleur)

Décompte individuel des frais de chauffage et d'ECS

Nombre d'unités d'occupation: ②

- 1 appartements/magasins/bureaux/bâtiments en groupe de
bâtiments/etc

Obligation d'équipement,
bâtiment neuf:

- chauffage eau chaude sanitaire par bâtiment en groupe
de bâtiments

Obligation d'équipement,
rénovation d'envergure:

- chauffage, motif: rénovation complète système chauffage
 chauffage, motif: assainissement enveloppe avec chauffage centralisé
 ECS, motif: rénovation complète système ECS

Système de mesure installé pour: ③

- chauffage eau chaude sanitaire par bâtiment en groupe
de bâtiments

Motif de dispense de mesure
des frais de chauffage: ②

- puissance thermique spécifique $< 20 \text{ W/m}^2_{\text{SRE}}$
 conditions du standard MINERGIE remplies (à annexer)

Isolation si surfaces chauffantes entre unités d'occupation différentes ②

Valeur $U \leq 0,7 \text{ W/m}^2\text{K}$:

- oui non, motif: _____

- ① Sur demande, la déclaration de conformité (Ordonnance fédérale sur l'énergie, art. 10) doit être fournie par le distributeur (fabricant, importateur). Projeteurs/euses, installateurs et contrôleurs doivent seulement sur demande indiquer le nom du fournisseur.
② Les prescriptions concernant le nombre de preneurs de chaleur, les motifs acceptés pour être dispensé de l'obligation d'équipement et l'épaisseur de l'isolation entre différentes unités d'occupation peuvent différer d'un canton à l'autre.
③ Seuls peuvent être installés les appareils admis par l'Office fédéral de la métrologie METAS ou ceux munis d'une identification CE.

Annexes/Explicationn

Signatures

Nom et adresse,
ou tampon de
l'entreprise

Responsable, tél.:

Lieu, date, signature:

enerconom

Justificatif ét. Ingenieure für Gebäudetechnik

Enerconom AG

Brückfeldstrasse 16

Postfach

3001 Bern

Tel. 031 380 33 33

jer/28.11.2022

Bern, 28. 11. 2022



Contrôle du justificatif/Contrôle privé:

Le justificatif est certifié complet et
correct:

Contrôle d'exécution: même personne
ou: _____